

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 6 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le SIX du mois d'OCTOBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'AIRVAULT.

Nombre de conseillers en exercice à 22 membres.

13 Conseillers présents : FOUILLET Olivier, JOZEAU Jacky, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, MANCEAU Mattieu, PARTHENAY Frédéric, BARIGAULT Véronique, BRAUD Françoise, CHAUFOURNIER Joelle, GOURDON Samuel, LIAIGRE Sandrine.

01 Votant par procuration :

Mme ROCHER Lucette ayant donné procuration à Mme CHARRIER Maryse

08 Excusés : BECUE Patrice, BERTRAND David, DERBORD William, DURAND Ludivine, FAURE Sébastien, METREAU Jacques, PIGNON Céline, ROUSSEAU Huguette.

M Mattieu MANCEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le mercredi 30 septembre 2025

Date de publication : le mercredi 8 octobre 2025

FINANCES - 7.5. SUBVENTIONS

ATTRIBUTION D'UN FONDS « FAÇADES » [REDACTED] RUE DES HALLES-AIRVAULT

DEL.2025-061

M. le Maire et M. Mattieu MANCEAU, adjoint en charge du patrimoine exposent :

Par délibération DEL 180205007 en date du 5 février 2018, modifiée par délibération 2019-993 du 3 juillet 2019 et par délibération 2021-004 du 19 janvier 2021, le Conseil municipal d'AIRVAULT a instauré une aide communale pour la restauration des façades des bâtiments situés dans le périmètre du SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Il en a fixé les conditions d'attribution et le montant qui est arrêté à 25 % du montant des travaux dans la limite de 2 000€.

- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 180205007 du 5 février 2018 instaurant le « plan Façades » et validant son règlement
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL 2021-004 du 19 janvier 2021 étendant le périmètre de ce plan à l'ensemble de la zone SPR
- Vu la demande déposée le 21 août 2025 [REDACTED] pour des travaux de ravalement de façades et peinture d'un portail sur l'immeuble bâti situé [REDACTED] Rue des Halles, estimés à [REDACTED]
- Considérant que cette demande entre dans le champ d'application des aides au titre du fonds façades institué par la commune d'Airvault,

✓ **M. le Maire propose au Conseil municipal :**

- **D'allouer une subvention de [REDACTED] € à [REDACTED], domiciliés [REDACTED] Rue des Halles, pour soutenir leur projet de ravalement de façades de l'immeuble situé à la même adresse.**



- De rappeler l'article 10 du règlement, à savoir :
 - Le paiement de la subvention interviendra après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées, après constat de la conformité des travaux avec l'autorisation d'urbanisme
 - La subvention sera recalculée à la baisse, si les factures sont d'un montant inférieur aux devis. Elle ne pourra pas l'être à la hausse, si les factures sont supérieures aux devis présentés.
 - Le paiement se fera par mandat administratif, en une seule fois, **sous réserve de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires.**
- De donner délégation à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Pour extrait certifié conforme, le 7 octobre 2025

Mattieu MANCEAU,
Secrétaire de séance,



Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20251008-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-10-2025

Publication le : 08-10-2025

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET